

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX OCTOBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 4 octobre 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Nicole POULAIN, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Catherine DREZET donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Éric MOISAN,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Nicole POULAIN

**Délibération n°2023-165**

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 1

**EAU ASSAINISSEMENT  
NOUVELLE STATION D'EPURATION POUR LES COMMUNES DE MONCONTOUR ET TREDANIEL  
ACQUISITION FONCIERE A HENON**

Les communes de Moncontour et Trédaniel disposent de stations d'épuration dont les performances ne sont plus satisfaisantes. Les deux stations étant voisines géographiquement, Lamballe Terre & Mer va construire une station d'épuration commune de type boues activées d'une capacité de 2 000 Equivalents Habitants au lieu-dit « Clos Alvault » sur la commune d'Hénon.

Il est nécessaire d'acquérir un terrain en vue d'y construire la nouvelle station. Pour cela, une discussion a été engagée avec Monsieur Bourges, propriétaire de la parcelle YI 37. Un accord de principe a été signé le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour la cession d'une emprise estimée de 10 000 m<sup>2</sup> à extraire de cette parcelle, sur la base d'un prix de 2 €/m<sup>2</sup> net vendeur.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,

Considérant que la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) n'émet pas d'avis des domaines pour les acquisitions inférieures au seuil de 180 000 €,

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'acquérir les surfaces nécessaires à la construction des nouveaux ouvrages de la station d'épuration de Moncontour/Trédaniel sur la base de 2€ par m<sup>2</sup> net vendeur pour l'emprise estimée de 10 000 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle YI 37 à Hénon,
- DIT que les frais de géomètre et d'acte sont supportés par Lamballe Terre & Mer,
- DECIDE d'indemniser l'exploitant en fonction du barème départemental d'indemnisation en vigueur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

17 OCT. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le  
De la publication le

18 OCT. 2023

  
Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

18 OCT. 2023